Un homme parmi les Anṣâr s’est engagé à libérer l'un de ses esclaves

Jâbir ibn ‘Abdillah (qu’Allah l'agrée, lui et son père) a dit : « Un homme parmi les Anṣar s’est engagé, une fois qu’il serait mort, à ce que soit libéré son esclave. » Et dans une version, il est dit : « Il est parvenu au Prophète (sur lui la paix et le salut) qu’un homme parmi ses Compagnons s’était engagé à ce que, à sa mort, soit affranchi un esclave à lui. [Cet homme] ne possédait rien d’autre que cet esclave. Alors, le Messager d’Allah le vendit pour huit cents dirhams, puis lui envoya l’argent. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Un homme parmi les Ansârs, qui ne possédait rien d’autre qu’un esclave, avait promis de le libérer après sa mort. Lorsque cela parvint au Prophète (sur lui la paix et le salut), il considéra cette libération comme une négligence et ne l’approuva pas. Il annula donc cette promesse, vendit l'esclave [de cet homme] pour la somme de huit cents dirhams puis il les lui envoya. En effet, pouvoir se prendre en charge soi-même, mais aussi sa famille, est prioritaire et préférable au fait d’affranchir [un esclave] et se retrouver ensuite dépendant des gens. Ce genre de hadiths doit être connu des gens, et ce, même s’il ne [peut] être appliqué. En effet, il n’est pas correct de ne plus y prêter attention ou ne plus tenter de les comprendre, en prétextant qu’il n’existe plus d’esclaves de nos jours. L’esclavage existe encore en certains endroits en Afrique, et il peut revenir une nouvelle fois. Il était présent depuis Adam (sur lui la paix) et a perduré jusqu’à l’avènement de l’Islam, et même après. Seulement l’Islam favorisait la liberté et l’affranchissement des esclaves.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/2966